

République Française  
 Département : LOZERE  
 Arrondissement : Mende  
**LES SALCES - COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du mardi 07 avril 2026

**Délibération N° DE\_2026\_034**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 02/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Chloé PRIETO, Alexandre GELY, Christine DELPUECH, Yannick ROUX, Gaëlle TICHIT

Représentés :

Absents :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Yannick ROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - LES SALCES 2025**

après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025  
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025  
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 154 874.02€  
 Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	41 840,28
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>113 033,74</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	154 874,02
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>154 874,02</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
 Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
 048-214801870-DE\_2026\_034-DE  
 A G E D I

DE\_2026\_034

affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	154 874,02
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance  
Yannick ROUX



le 9 avril 2026  
pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Jean Louis VAYSSIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026  
Date de réception de l'AR: 09/04/2026  
048-214801870-DE\_2026\_034-DE  
A G E D I

DE\_2026\_034